



**CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES**



**Conférence
des présidents
d'université**

EDITO DES PRESIDENTS DE LA CGE ET DE LA CPU

Les universités et les grandes écoles pour un Développement durable

Les enjeux liés à l'environnement et au Développement durable concernent directement les universités et les grandes écoles en tant que gestionnaires de patrimoine, pilier institutionnel des territoires mais également en tant que structures d'enseignement et de formation. De par les compétences qu'ils brassent et leurs capacités d'innovations, les établissements d'enseignement supérieur possèdent tous les éléments pour favoriser et mettre en œuvre un Développement durable dans leur structure et au sein des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Les universités et grandes écoles françaises inscrivent aujourd'hui leur politique dans le prolongement de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), et dans l'application de l'article 55 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui stipule que les établissements de l'enseignement supérieur élaborent leur « Plan vert ». Les universités et grandes écoles françaises ont une mission d'exemplarité et d'accompagnement du changement par les politiques sociales, environnementales et économiques qu'elles mettent en place en leur sein, aux côtés de leur mission de formation et de recherche.

C'est pourquoi la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles ont-elles institué un Comité et une Commission dédiés développement durable afin d'identifier leurs besoins communs, de trouver des réponses au travers de partenariats établis avec la sphère socio-économique et de partager des initiatives et outils. Des groupes de travail communs CGE/CPU sont d'ores-et-déjà constitués (canevas de « Plan vert », référentiel « Plan vert », labellisation, « tronc commun de connaissances ») et c'est ensemble que les deux Conférences ont pris l'initiative de présenter à la presse le « Plan vert des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », aux côtés du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. Adossé au « Plan vert », le premier référentiel développement durable applicable aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et cible cinq domaines prioritaires : Stratégie, Management et Gouvernance participative ; Politique sociale et ancrage territorial ; Gestion environnementale ; Formation ; Recherche.

Pierre TAPIE

Président de la CGE

Lionel COLLET

Président de la CPU